

LAVAL, le 19 mai 2009

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Véronique RIOU

N/réf. : MB/VR/MB

PJ : 1

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date :20 mars 2009

Heure de début : ...14 h 00

Heure de fin :17 h 30

Lieu :Centre administratif
Jean Monnet

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présents : confère liste d'émargement

Monsieur Marc BERNIER ouvre la réunion et présente l'ordre du jour.

1. AVIS SUR LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE

La CLE est consultée pour avis sur le projet de SDAGE et de programme de mesures.

Madame Véronique RIOU présente les documents soumis à la consultation ainsi que l'articulation entre le SDAGE et le programme de mesures.

Il n'est pas possible dans le temps imparti de reprendre l'ensemble des dispositions du SDAGE. Aussi, il est proposé de s'arrêter plus particulièrement sur celles relatives aux SAGE et celles qui concernent des préconisations du SAGE Mayenne.

(1) Repenser les aménagements de cours d'eau

Monsieur Roger MAROT (Président du syndicat du bassin de la Jouanne) et Monsieur Joseph GUILBAUD (Président du syndicat du bassin du Vicoin) demandent à ne pas enlever la responsabilité aux syndicats de bassin concernant les ouvrages. Ils soulignent que sur certains tronçons presque 100 % des ouvrages seront effacés sur une période courte. Ce sont les syndicats de bassin qui sont le mieux placés pour identifier les ouvrages à araser, ouvrir partiellement ou aménager.

Toutefois, tous les secteurs ne sont pas couverts par des collectivités avec la compétence de l'entretien et de la restauration des cours d'eau.

Pour le taux d'étagement, une précision de cette notion est attendue (par tronçon, par masse d'eau, ...).

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 28
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Pour les plans d'eau, le bureau rappelle que l'on peut les supprimer pour des motifs autres que la sécurité publique et qu'il y a des exemples intéressants à JAVRON-LES-CHAPELLES et SAINT-BERTHEVIN. Toutefois, il faut faire attention à ne pas généraliser.

(2) Réduire la pollution par les nitrates

Pas d'observations particulières.

(3) Réduire la pollution organique

Les dispositions sont cohérentes avec ce qui se fait sur le bassin de la Mayenne.

(4) Maîtriser la pollution par les pesticides

Cette orientation ne présente aucune disposition concrète pour réduire la pollution par les pesticides.

Le bureau note que pour cet enjeu, le SDAGE est bien en deçà du SAGE.

(5) Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses

Pas d'observations particulières.

(6) Préserver la santé en préservant l'environnement

Les captages prioritaires du bassin de la Mayenne sont :

- l'Ernée à ERNÉE,
- la Colmont à GORRON,
- le bassin d'alimentation des captages de la Varenne et l'Égrenne,
- la Mayenne au pont de COUTERNE.

Les CLE sont sollicitées, pour avis, sur la délimitation de l'aire d'alimentation des captages mais il serait plus pertinent qu'elles soient sollicitées sur les programmes d'actions à mettre en place.

(7) Maîtriser les prélèvements d'eau

Les objectifs de débit sont rappelés et présentés. Ils sont cohérents avec les orientations du SAGE et les dispositions prises pour la gestion de l'étiage sur le bassin.

Les dispositions du SAGE relatives à l'économie s'appliquent essentiellement aux ZRE (zones de répartition des eaux) c'est à dire les zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Madame Véronique RIOU signale que la DDAF a sollicité l'avis de la CLE sur la révision des ZRE. Le bassin de la Mayenne n'était pas jusque là classé en ZRE. Il ne présente pas de déséquilibre durable entre les ressources et les besoins. Aussi, le projet de révision ne prévoit toujours pas le classement en ZRE. Le bureau confirme l'avis favorable donné à cette proposition.

Pour le rendement des réseaux, le bureau regrette que les objectifs aient été revus à la baisse par rapport au précédent SDAGE. Les objectifs du SAGE sont les mêmes que ceux du SDAGE de 1996.

(8) Préserver les zones humides et la biodiversité

Les SAGE ont à réaliser l'inventaire des zones humides avec une méthodologie définie dans le SDAGE. Cependant, le SAGE Mayenne comme beaucoup d'autres SAGE a déjà beaucoup travaillé sur le sujet. Les dispositions du SDAGE ne doivent pas remettre en cause les travaux entrepris depuis plusieurs années par les SAGE.

L'identification des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau est une possibilité offerte aux SAGE par le code de l'environnement. Toutefois, Monsieur Fabien POIRIER (DDAF de la Mayenne) précise que si les SAGE ne le font pas, aucune autre structure ne pourra le faire.

(9) Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs

Le bureau note que les cartes présentées pour cet enjeu restent provisoires :

- carte des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs,
- carte des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire,
- carte des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique.

Ces cartes correspondent à des enjeux forts pour le bassin de la Mayenne.

Monsieur Jean POIRIER (Président de la fédération départementale pour la pêche et la protection en milieu aquatique) considère comme très intéressantes les dispositions 9C1 et 9C2 demandant à ce que les repeuplements se limitent aux contextes piscicoles perturbés sur lesquels il n'existe aucune alternative au soutien artificiel des populations.

De plus, cette disposition conforte l'action 7.2 du SAGE : « Mettre en place une gestion patrimoniale des cours d'eau ».

Messieurs Roger MAROT et Joseph GUILBAUD demandent à disposer d'outils pour les aider dans la communication sur les travaux de restauration de cours d'eau menés par leurs syndicats : vers les élus, vers les habitants ainsi que vers les écoles. Des éléments pédagogiques, des supports sont nécessaires. Un point sur les outils et documents existants sera fait au prochain bureau.

(10) Préserver les têtes de bassin versant

Il s'agit d'une notion nouvelle basée sur des critères physiques (rang de Strähler et pente). Les SAGE sont les seuls acteurs concernés par le travail sur les têtes de bassin versant (inventaire et caractérisation des zones, définition d'objectifs adaptés de préservation et de valorisation).

Monsieur Joseph GUILBAUD indique que cette notion correspond à une attente forte pour d'autres territoires tels que le Limousin (plateau de Millevaches).

(11) Crues et inondations

Même si le bassin de la Mayenne est moins concerné par cet enjeu, il convient d'y regarder de plus près car il peut y avoir des conséquences pour les actions menées sur les sous-bassins.

(12) Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

Le SDAGE indique que les CLE peinent à être reconnues par les autorités maîtres d'ouvrage. Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET (Vice Président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire) rappelle qu'en Pays-de-la-Loire c'est plutôt le contraire car les CRBV mettent les CLE en avant.

(13) Mettre en place des outils réglementaires et financiers

Pas d'observations particulières.

(14) Informier, sensibiliser, favoriser les échanges

L'ensemble des dispositions demande des moyens et du temps.

Les objectifs par masse d'eau

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET note que les objectifs pour le bassin Loire-Bretagne (61 % des masses d'eau en bon état en 2015) sont en dessous de ceux du Grenelle de l'environnement (2/3 des masses d'eau en bon état en 2015).

Monsieur Roger MAROT pense que pour la Jouanne, compte-tenu des actions engagées, il est possible d'atteindre le bon état en 2015. L'affichage du bon état en 2015 est essentiel pour mobiliser les élus alors qu'un report de délai serait un frein pour la démarche.

Monsieur Fabien POIRIER précise que la définition des objectifs a été faite à un moment où la démarche était moins engagée sur la Jouanne. Il souligne également que même si les travaux de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état sont réalisés rapidement, le cours d'eau n'aura peut-être pas réussi à récupérer ses fonctionnalités d'ici 2015.

Monsieur Johan DUPRET (DDAF 49) s'inquiète des conséquences si les objectifs ne sont pas atteints. Il faut être prudent quant à l'affichage d'objectifs qu'on ne peut pas tenir.

Pour la qualité physicochimique de la masse d'eau de la Jouanne, les nouveaux dispositifs épuratoires sont en service à ÉVRON.

Messieurs Joseph GUILBAUD et Roger MAROT soulignent que les syndicats de bassin travaillent en réseau avec une mutualisation des moyens ce qui renforce leur efficacité. Ils pensent que les objectifs seront bien atteints sur la Jouanne et Vicoin.

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET demande à faire avancer la réflexion sur les maîtrises d'ouvrages pour les autres parties du bassin.

Monsieur Jean-Luc GAUQUELIN (Conseil général de la Mayenne) rappelle que la cellule ASTER (assistance et suivi technique à l'entretien des rivières) travaille à la mise en place des opérations d'entretien et de restauration sur l'axe Mayenne et prend contact avec les maîtres d'ouvrage.

Le programme de mesures

Le programme de mesure par bassin est très difficile à lire. Pour le bassin de la Mayenne, les mesures inscrites correspondent sensiblement à ce qui est fait actuellement.

Avis sur le SDAGE et le programme de mesures

Monsieur Marc BERNIER considère que le projet de SDAGE présenté est un retour en arrière. Il va moins loin que le SAGE Mayenne et moins loin que les attendus du Grenelle de l'environnement.

Le SDAGE donne également des missions aux SAGE pour lesquels ces derniers n'ont pas de moyens. Cela risque d'alourdir et retarder les démarches.

Pour la révision du SAGE, Madame Véronique RIOU indique qu'il y aura très peu d'éléments stratégiques à reprendre. Par contre, le SAGE devra être complété par des points plus techniques (zones humides, têtes de bassin, ouvrages ou taux d'étagement) qui risquent de prendre du temps et éloignent le SAGE de son objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET souligne que le projet de SDAGE est peu pédagogique et très difficile à lire même par les spécialistes du sujet.

Après échanges de points de vue, les membres du bureau proposeront l'avis suivant à la CLE : « avis globalement défavorable avec quelques points positifs ».

En effet, même si des manques importants ont été relevés, les avancées du projet devront être rappelées dans l'avis qui sera émis.

2. DOSSIERS TRANSMIS POUR AVIS

Mademoiselle Astrid PICHODO présente les 11 dossiers transmis pour avis depuis la dernière réunion de bureau.

3 dossiers loi sur l'eau relatif à la création de zones d'activités

- Plan d'épandage des boues de la station de traitement des eaux usées du Landis à CALIGNY :

Avis favorable (équilibre de la fertilisation et suivi cartographique du plan d'épandage).

- Travaux sur les ouvrages du bassin du Vicoin et déclaration d'intérêt général :

Avis favorable. La demande de travaux concerne 28 des 29 ouvrages identifiés sur le bassin.

- Enquête publique pour la rocade sud de CHATEAU-GONTIER/BAZOUGES :

Avis favorable (pas de zone humide identifiée sur le tracé, aucun pesticide utilisé pour l'entretien des abords de la rocade et pas d'incidence du projet sur les crues).

4 dossiers installation classée pour la protection de l'environnement relatifs à des élevages :

- élevage bovin à THORIGNE (135 vaches) :

Avis favorable (équilibre de la fertilisation)

Observation sur la mise en place de dispositifs pour une gestion économe de l'eau.

- élevage porcin à ERNEE (1 171,4 animaux-équivalents) :

Avis favorable (équilibre de la fertilisation et mesures compensatoires, gestion économe de l'eau).

- élevage porcin à CHEMAZE (1700 animaux-équivalents) :

Avis favorable (équilibre de la fertilisation et mesures compensatoires, gestion économe de l'eau).

- élevage porcin (2 960 animaux équivalents et 2 100 porcs à l'engraissement) et bovin (102 vaches laitières) à MONTENAY

Ce dossier a déjà été étudié par le bureau de la CLE en décembre 2008 qui a émis un avis défavorable. Cependant, l'enquête publique étant prolongée, la préfète sollicite à nouveau le bureau.

L'avis défavorable est maintenu.

1 dossier périmètre de protection de captage :

- périmètre de protection de captage d'eau superficielle de la Mayenne à CHANGE

Avis favorable.

3 dossiers hors bassin :

- élevage porcin à MERAL (611 animaux-équivalents)
- élevage porcin à COSMES et ASTILLE (1 837 animaux-équivalents)
- élevage avicole à RENAZE (125 000 volailles).

Autre dossier :

Madame Véronique RIOU présente un dossier de création d'une réserve d'eau pour l'irrigation à CHERRÉ dans le Maine-et-Loire. Ce dossier a été transmis par le Conseil général du Maine-et-Loire qui souhaite un avis technique pour le financement du projet. Elle présente les éléments et précise que le projet (soumis à déclaration) a déjà été autorisé par les services de l'État.

Le bureau ne souhaite pas se positionner sur le projet. Il attire l'attention sur le fait que le projet ne doit pas se situer sur des zones humides et ne doit pas entraîner d'augmentation des prélèvements totaux.

3. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008

Madame Véronique RIOU présente le rapport annuel d'activités 2008.

Le rapport n'appelle pas de remarques particulières et sera présenté sous la même forme à la CLE.

Le bilan des dossiers transmis est également réalisé :

- 31 dossiers pour avis,
- 95 dossiers pour information.

Parmi les dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau, un dossier a reçu une opposition officielle à déclaration. Toutefois, Monsieur Fabien POIRIER souligne que cette opposition officielle est loin de représenter l'activité du service.

Pour la communication, Madame Véronique RIOU indique qu'elle n'a reçu aucune proposition pour la réalisation des outils de sensibilisation aux économies d'eau en décembre 2008 (probablement lié à la surcharge d'activité des agences de communication en fin d'année).

La consultation est relancée fin mars et la campagne de sensibilisation débutera fin juin ou début juillet 2009.

4. GUIDE D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES

Mademoiselle Astrid PICHODO présente le guide établi pour l'identification des zones humides à l'échelle locale. Le travail d'élaboration du guide a été engagé en 2008 par Estelle HUAULT étudiante en Master 2.

Le guide reprend les différents points mis en avant par la CLE :

- l'implication des acteurs avec un inventaire participatif,
- une échelle de travail locale,
- un inventaire intercommunal à privilégier.

La présentation du guide n'appelle pas d'observation particulière.

Monsieur Jean BARREAU (Chambre d'agriculture de la Mayenne) indique que le projet SDAGE prévoit la recréation des zones humides à hauteur de 200 % de la surface disparue. Celle-ci se fera sur l'espace agricole.

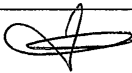
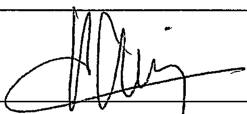
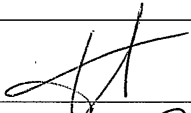




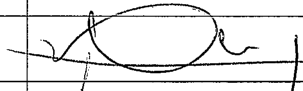
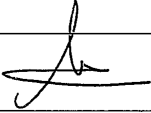
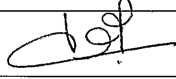
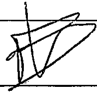
Il interroge également sur les moyens et l'efficacité de la recréation de zones humides.

le Président de la commission locale de l'eau



Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Mayenne - Réunion de bureau le 20 mars 2009

1 ^{er} collège	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	
	Madame Nicole BOULLON Conseillère générale de la Mayenne	Excusée
	Monsieur Claude GOURVIL Conseiller général de la Mayenne	
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Madame Françoise MARCHAND Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine	
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du segréen	
	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne	
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoin	
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée	excusé
	Monsieur Daniel LEROY SIAEP de Mayenne, Colmont et Varenne	
	2 ^{ème} collège	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne
Monsieur Nicolas BARBEROT CCI de la Mayenne		
Monsieur Jean POIRIER Président de la Fédération départementale pour la pêche et protection du milieu aquatique		
Monsieur Anthony CHÉRUBIN Mayenne nature environnement		
Monsieur Michel PERRIER Association Mayenne vivante		
Monsieur Jean-Paul DORON Président de la fédération de pêche de l'Orne		
3 ^{ème} Collège	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	
	DIREN des Pays-de-la-Loire Madame Françoise GUIMAS	
	Préfecture de la Mayenne Madame Pascale GOULARD <i>Pascale le Dubey</i>	
	MISE de la Mayenne Monsieur Didier BOURBON	F. POIRIER excusé 
	MISE de l'Orne Monsieur François DENIS	excusé
	MISE du Maine-et-Loire Monsieur Jean-Luc VIGIER <i>JOHAN DUPRET</i>	SEFAER/PE. 